

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente de Septembre 2015 – Canton de THUEYTS

« Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de THUEYTS lors de la Commission Permanente du 14 septembre 2015 :

6 583,50 € seront répartis en faveur des communes de Montpezat sous bauzon et Saint Cirques en Montagne, de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et du collège de la montagne ardéchoise pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens,

Au titre du Fonds d'encouragement aux initiatives locales, pour l'organisation d'animations autour de l'Ardéchoise 2015, **1 096 €** seront répartis en faveur des communes de Burzet, Jaujac, La Souche, Sagnes et Goudoulet, Sainte-Eulalie, Saint-Etienne de Lugdarès et Saint-Pierre de Colombier,

500 € seront versés au profit d'une auto-école de Coucouron dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement d'un jeune, porteur d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

Dans le cadre du dispositif « Ardèche, Terre d'eau », **1 500 €** seront attribués à la commune de Barnas pour la mise à jour du schéma général d'assainissement,

Au titre de la solidarité départementale mise en œuvre pour les dégâts d'orages de novembre 2014, une subvention départementale de **69 940,65 €** sera répartie en faveur des communes de Cros de Géorand, Prades, Sagnes et Goudoulet, Saint-Etienne de Lugdarès et Uslcades et Rieutord et de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. »

**Groupe de la majorité
départementale
de gauche**
Conseil départemental de l'Ardèche

